

Appel régional à projets 2018

Soutien aux établissements pour la mise en place ou le renforcement de leurs Cellules internes d'assurance qualité (CIAQ)

Règlement

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre du projet « **Gouvernance et qualité** », la Direction Afrique de l'Ouest de l'AUF soutient les établissements de la région pour la mise en place ou le renforcement de leurs cellules internes d'assurance qualité (CIAQ).

L'appui de l'AUF a pour finalité de contribuer au développement d'une gouvernance adaptée et d'une démarche qualité au sein des institutions membres.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 30 septembre 2018 et concerne les projets et activités devant démarrer le 1er janvier 2019.

2. OBJECTIF

Les objectifs visés par l'appel sont :

- Appuyer la mise en place de structures chargées de la qualité interne ;
- Accompagner les institutions membres volontaires dans la démarche qualité, grâce à des référentiels et méthodes partagées, ainsi que par la formation du personnel académique et administratif aux processus d'assurance qualité ;
- Accompagner les CIAQ dans l'élaboration et le cofinancement de leurs plans d'activités (sur 2 ans) ;

Le soutien de l'Agence concerne, en totalité ou en partie, les lignes budgétaires suivantes :

- L'organisation d'ateliers d'adoption des textes de création de la CIAQ dans les établissements où une telle structure n'existe pas encore ;
- L'acquisition de matériels bureautiques ou informatiques de la CIAQ (30% maximum de la subvention demandée) ;
- La tenue des activités du plan d'actions de la CIAQ, telles que l'élaboration de référentiels, indicateurs, tableaux de bord et outils d'évaluation interne ; l'accompagnement des actions d'évaluation et audit internes et externes ; la proposition et le suivi des projets d'amélioration de la qualité ; l'organisation d'activités d'information et de sensibilisation sur la qualité ; la formation des membres de la CIAQ dans le domaine de la qualité, etc.

NB : la liste des activités proposées ci-dessus n'est pas limitative. Tout porteur de projets peut proposer des activités en phase avec les missions de la CIAQ à créer ou à renforcer.

3. DÉPÔT DU DOSSIER

Les candidatures seront reçues obligatoirement en ligne via le lien suivant : <https://formulaires.auf.org/> au plus tard **le 30 septembre 2018**. Aucun dossier envoyé par voie postale ou par courrier électronique ne sera pris en considération.

Le dossier, pour être complet, doit comprendre le formulaire de candidature en ligne dûment complété par le porteur du projet, annexé des pièces jointes demandées dans ce formulaire, énumérées ci-après :

1. la lettre d'engagement institutionnel de l'établissement porteur du projet, délivrée par le Président ou Recteur de l'établissement ;
2. la proposition de projet, comprenant les parties narrative et budgétaire du projet, selon le canevas fourni par l'AUF ;

Une attention particulière sera accordée aux projets présentés par les plus hautes autorités universitaires, et disposant d'un cofinancement de l'université et/ou de partenaires extérieurs (joindre lettres d'intention de cofinancement).

4. CALENDRIER D'INSTRUCTION DU DOSSIER

27 juin 2018 : lancement de l'appel à projets ;

30 septembre 2018 : clôture de l'appel à projets ;

Octobre 2018 : sélection des dossiers par la CRE

Novembre 2018 : notification par courriel des résultats aux porteurs de projets ;

Décembre 2018 : signature des conventions d'accompagnement

Janvier 2019 : début de mise en œuvre des activités

NB. : Le soutien apporté par l'AUF est d'au plus 20 000 € sur 2 ans (2019 et 2020).